

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 5 juin 2024 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2024-06-105

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024 À 19 h

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2024
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 mai 2024
 - 4.2 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

- 7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Adoption du règlement numéro RU.02.2011.16 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-26-21 de la MRC d'Argenteuil et de modifier diverses dispositions
- 8.2 Dossier PIIA-2024-10: Construction d'une habitation au 13, chemin Spinney
- 8.3 Dossier PIIA-2024-13: Construction d'une habitation au 32, chemin Spinney
- 8.4 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: Les habitations coloniales inc.
- 8.5 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Alain Laliberté
- 8.6 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de devancer les travaux de réfection du chemin de Mille-Isles
- 8.7 Demande de renouvellement de l'entente de location d'une partie du poste de pompiers du secteur Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme
- 8.8 Nomination d'une élue pour siéger sur le comité de dons de « LES TRÉSORS DU DÔME »
- 8.9 Embauche au poste de directeur général adjoint
- 8.10 Embauche au poste de journalier-chauffeur saisonnier
- 8.11 Embauche au poste temporaire de technicienne administrative
- 8.12 Embauche avec le programme Emploi Été Canada pour l'été 2024
- 8.13 Reconnaissance des dix (10) années de service continu de monsieur Martin Lescarbeau
- 8.14 Nomination d'un mandatant pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs
- 8.15 Mandat à la MRC d'Argenteuil pour procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières résiduelles et des résidus encombrants
- 8.16 Consentement à s'assujettir aux obligations contenues dans l'entente relative à la répartition des services d'incendie avec CAUCA
- 8.17 Appel d'offres public pour l'asphaltage de divers chemins municipaux
- 8.18 Autorisation d'emprunt de 88 279,53 \$ au fonds de roulement pour l'acquisition d'une camionnette pour le Service des travaux publics
- 8.19 Approbation d'une compensation versée par le ministère des Transports pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023
- 8.20 Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs: Association du lac Tamaracouta
- 8.21 Résiliation de l'entente relative à la protection des incendies pour une partie du territoire de Mille-Isles
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

2. **Adoption des procès-verbaux**

2024-06-106

2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2024**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2024 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2024.

ADOPTÉE.

2024-06-107

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de mai 2024.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de mai 2024 totalisant **264 017,54 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de mai 2024.

ADOPTÉE.

4. **États financiers**

4.1 **États financiers se terminant le 31 mai 2024**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 mai 2024.

4.2 **Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023**

En conformité avec l'article 176 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, après que soit dûment paru un avis public à cet effet le 28 mai 2024, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 pour la Municipalité de Mille-Isles et le rapport du vérificateur, tels que préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de mai 2024 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

Ce soir, quatre points sont à l'ordre du jour concernant des embauches au sein de la Municipalité : un directeur général adjoint, une technicienne administrative temporaire, un journalier-chauffeur saisonnier et un emploi d'été de préposé à l'environnement. Nous tenons à leur souhaiter la bienvenue à la Municipalité !

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Bonne soirée,

Après quelques contretemps, le chemin Hammond avance bien, il est à mi-chemin.

Le premier nivellement des routes a été réalisé et le prochain se fera après la recharge des routes. Ensuite, l'abat-poussière sera répandu.

Nous avons pu embaucher 3 nouveaux employés : un étudiant, une personne ayant travaillé avec nous l'été dernier et une personne détenant un permis classe 1, ce qui nous permettra de faire plus de travaux nous-mêmes, comme l'aménagement paysager de Maple Grove par exemple.

Nous élaborons un calendrier de maintenance des équipements afin de pouvoir mieux prendre soin de nos équipements. Cela inclut également la réparation de certains équipements qui ont été mis de côté et non utilisés parce que nous aurions dû l'envoyer quelque part pour réparation. Nous essayons de faire davantage en interne.

Au 400 chemin de Mille-Isles, l'électricité a été installée et le poteau sera la prochaine chose. Quand ça sera fait, nous pourrons travailler à partir de là pour la partie basse de Mille-Isles, ce qui nous fera gagner du temps.

Good evening,

After a few hick ups Hammond road is moving along well, it is now at the half way point.

The first grading of the roads has been done; the next one will be done after the recharging of the roads. Then the calcium will be spread.

We have been able to bring in 3 new employees: a student, a person that worked last summer and a person with a class 1 licence which will enable us to do more work ourselves, such as the landscaping on Maple Grove.

We are developing a maintenance schedule for the equipment to be able to take better care of our equipment. This also includes repairing some of the equipment that has been pushed aside and not used because we would have had to send it somewhere for repairs, we are trying to do more in house.

400 Mille-Isles road the electricity has been installed and the pole will be next when this is done we will be able to work from there for the lower section of Mille-Isles saving us some time.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Les citoyens sont conviés à la fête de Mille-Isles qui aura lieu le samedi 3 août au parc Hammond-Rodgers. Musique, "foodtruck", jeux pour enfants, kiosques environnementaux et artisans seront aux rendez-vous ! Nous profiterons aussi de cet événement rassembleur pour faire l'inauguration du bâtiment patrimonial Maple Grove. Venez en grand nombre !

Par ailleurs, le groupe de citoyens responsable du jardin communautaire et de l'embellissement de la Municipalité en est présentement à finaliser l'installation des bacs de jardinage, afin de faire l'ouverture du jardin au courant des deux prochaines semaines. N'hésitez pas à contacter Camille Dion, notre technicienne en loisirs, si vous souhaitez vous impliquer au sein du groupe.

Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair) :

Nous sommes dans une période très occupée pour le service d'urbanisme et d'environnement. Nous vous remercions pour votre patience et nous vous encourageons à toujours vérifier auprès de l'équipe municipale si des permis sont nécessaires pour la réalisation de vos travaux.

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

La Municipalité est fière de poursuivre sa collaboration avec Abrinord, l'organisme de bassin versant de la rivière du Nord. L'organisme est responsable de la gestion intégrée de l'eau, notamment des ruisseaux Bonniebrook et Jackson qui sont très importants à Mille-Isles. Je représenterai Mille-Isles lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu le 13 juin prochain.

Un point est à l'ordre du jour ce soir afin de nommer un nouveau mandataire au sein de la Municipalité pour travailler à l'éradication de la Renouée du Japon. La Municipalité réaffirme sa volonté de contribuer activement à freiner la propagation d'espèces exotiques envahissantes sur son territoire.

Maire :

Aujourd'hui, je veux vous présenter une initiative communautaire merveilleuse qui se déroule juste à côté, à Lachute – Café Partage.

L'impact du Café Partage sur la communauté a été incroyable. Il a aidé à renforcer les relations entre les résidents et à réduire l'insécurité alimentaire en fournissant des repas nutritifs.

Ils offrent une multitude de services, y compris des courses économiques offrant des articles à des prix jusqu'à 40% inférieurs à ceux des supermarchés, disponibles du lundi au jeudi de 8 à 16 h. Des repas préparés en portions individuelles ainsi que des paniers de fruits et légumes frais à prix raisonnable (disponibles en trois formats), livrés dans notre municipalité sur une rotation de 2 semaines. Le menu, vaste et abordable, est préparé dans la cuisine commerciale de Café Partage. Il offre une alternative économique en cette période où le coût des produits alimentaires est particulièrement élevé. Les produits offerts sont disponibles sur notre site web Mille-Isles.ca, sous la rubrique « Organisme Café Partage ».

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

Les maires de notre MRC ont récemment assisté à l'inauguration du musée à St-André Argenteuil, mettant en valeur notre histoire commune. C'est un effort bien réalisé qui mérite une visite.

Malheureusement, la maison à l'entrée du camp scout a été détruite par un incendie criminel il y a quelques semaines. Cet événement triste s'ajoute à la saga du TSR, que nous espérons voir résolue bientôt.

Pour conclure, c'est le dernier mois avec notre DG actuel, Pierre-Luc Nadeau. À partir du 1er juillet, Gabriel Therrien, notre DGA actuel, assumera le poste de DG. Nous sommes reconnaissants pour cette transition en douceur et rassurés que Pierre-Luc reste disponible pour consultation.

Merci

Today, I want to introduce you to a wonderful community initiative that's happening right next door in Lachute - Café Partage.

Café Partage's impact on the community has been incredible. It has helped strengthen relationships between residents and reduce food insecurity by providing nutritious meals.

They offer a multitude of services, including economy shopping offering items at 30-40% lower prices than supermarkets, available Monday to Thursday from 8am to 4pm. Meals prepared in individual portions, as well as baskets of fresh fruit and vegetables (available in three sizes) at reasonable prices, are available for delivery in our municipality on a 2-week rotation. The extensive, affordable menu is prepared in Café Partage's commercial kitchen, offering an economical alternative at a time when food costs are particularly high. The products offered are available on our Mille-Isles.ca website, under the heading "Community organizations Café Partage".

The mayors of our MRC recently attended the inauguration of the museum in St-André Argenteuil, highlighting our shared history. It's a well-executed effort and well worth a visit.

Sadly, the house at the entrance to the scout camp was destroyed by arson a few weeks ago. This sad event adds to the TSR saga, which we hope will soon be resolved.

To conclude, this is the last month with our current GM, Pierre-Luc Nadeau. As of July 1, Gabriel Therrien, our current GM, will assume the position of GM. We are grateful for this smooth transition and reassured that Pierre-Luc will remain available for consultation.

Thank you

7. Dépôt de rapport

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'avril 2024.

7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de mai 2024.

7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'avril 2024.

8. Affaires diverses

2024-06-108

8.1 Adoption du règlement numéro RU.02.2011.16 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-26-21 de la MRC d'Argenteuil et de modifier diverses dispositions

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné par monsieur le conseiller Francis Léger et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 avril 2024 ;

Considérant la tenue d'une assemblée de consultation publique le 1^{er} mai 2024, à 18 h 15, conformément à la loi ;

Considérant l'adoption du second projet de règlement le 1^{er} mai 2024 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (R LRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant qu'un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum relativement au second projet de règlement numéro RU.02.2011.16 a été affiché le 3 mai 2024 ;

Considérant qu'aucune demande valide n'a été déposée concernant les dispositions contenues dans le présent règlement qui sont susceptibles d'approbation référendaire ;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le règlement numéro RU.02.2011.16 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 68-26-21 de la MRC d'Argenteuil et de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE.

2024-06-109

8.2 Dossier PIIA-2024-10 : Construction d'une habitation au 13, chemin Spinney

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 3 207 983 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Spinney ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 983 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2024-10.

ADOPTÉE.

2024-06-110

8.3 Dossier PIIA-2024-13 : Construction d'une habitation au 32, chemin Spinney

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 3 207 221 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Spinney ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lesarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 221 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2024-13.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

2024-06-111

8.4 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Les habitations coloniales inc.

Considérant que le demandeur, Salvatore Losciuto, pour et au nom de l'entreprise *Les habitations coloniales inc.*, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 630 697 et 6 630 698 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par François Myrand, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 91988-A4rpl, minute 2878, en date du 11 avril 2024 ;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise l'augmentation du nombre de lots ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

Considérant qu'une demande de report de contribution a été déposée concernant le lot résiduel projeté 6 630 698 du cadastre du Québec ;

Considérant que le lot projeté 6 630 697 du cadastre du Québec est un lot destiné à être construit ;

Considérant que le lot projeté 6 630 698 du cadastre du Québec est vacant, que le demandeur ne prévoit pas le développer dans l'immédiat et qu'il est considéré comme un lot résiduel au sens de l'article 2.2.6 du Règlement de lotissement RU.03.2011 ;

Considérant que le projet vise le lot 6 466 227 du cadastre du Québec, représentant une superficie totale de 861 172,20 mètres carrés et une valeur au rôle d'évaluation de 345 200 \$;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 34 520 \$ ou à une superficie de 86 117,22 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de Salvatore Losciuto pour et au nom de l'entreprise *Les habitations coloniales inc.* et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 6 351,68 \$.

QUE cette contribution de 6 351,68 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

D'AUTORISER la signature d'une entente entre la Municipalité de Mille-Isles et Salvatore Losciuto pour et au nom de l'entreprise *Les habitations coloniales inc.* pour le report du paiement de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et espaces naturels pour le lot projeté 6 630 698 du cadastre du Québec.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

D'AUTORISER monsieur Howard Sauvé, maire, et monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, à signer cette entente.

ADOPTÉE.

2024-06-112

8.5 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Alain Laliberté

Considérant que le demandeur, Alain Laliberté, a déposé une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation dont l'adresse projetée est le 13, chemin Spinney ;

Considérant qu'initialement le numéro de lot de ce terrain était une partie du lot 89 et qu'à la suite de la rénovation cadastrale, ce lot porte désormais le numéro 3 207 983 ;

Considérant que selon les termes de l'article 16.1.1 du Règlement de zonage RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, une condition préalable à la délivrance d'un permis de construction est le paiement de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels est établie à 1 800 \$ ou à une superficie de 291,43 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'Alain Laliberté et que la contribution totale soit de 1 800 \$.

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2024-06-113

8.6 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de devancer les travaux de réfection du chemin de Mille-Isles

Considérant que le chemin de Mille-Isles est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

Considérant que la Municipalité a obtenu la confirmation de la direction régionale des Laurentides-Lanaudière lors de représentations en 2020 que le projet de réfection du chemin de Mille-Isles était entamé et que les travaux débuteraient dans un horizon de 5 à 7 ans ;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

Considérant que le chemin de Mille-Isles est dans un état déplorable et offre une mauvaise vitrine au ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'à la Municipalité de Mille-Isles ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles reçoit chaque année de nombreuses plaintes de la part de citoyens et d'usagers de cette route ;

Considérant que la sécurité des usagers est compromise en raison de l'état de dégradation avancé du chemin de Mille-Isles ;

Considérant l'article du Journal de Montréal qui place, selon un sondage de CAA Québec, le chemin de Mille-Isles comme la sixième pire route du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable de devancer les travaux de réfection complète du chemin de Mille-Isles.

DE DEMANDER l'appui de la MRC d'Argenteuil.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à madame Agnès Grondin, députée à l'Assemblée nationale du Québec de la circonscription d'Argenteuil.

ADOPTÉE.

2024-06-114

8.7 Demande de renouvellement de l'entente de location d'une partie du poste de pompiers du secteur Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme

Considérant que l'entente de location d'une partie du poste de pompiers du secteur Bellefeuille de Saint-Jérôme se termine le 31 décembre 2024 ;

Considérant que la Municipalité juge opportun de poursuivre la location de cet espace afin d'assurer une couverture adéquate de son territoire et de celui de Saint-Jérôme ;

Considérant l'article 5.1 qui stipule que ladite entente pourra être renouvelée par période successive d'un an selon les termes et conditions ;

Considérant l'entente d'aide mutuelle en sécurité incendie et autres secours entre la Municipalité de Mille-Isles et la Ville de Saint-Jérôme ;

Considérant les besoins de couverture du secteur ouest de la ville de Saint-Jérôme à court terme et les besoins de couverture du secteur est de la municipalité de Mille-Isles à moyen et long terme ;

Considérant les conditions de renouvellement de l'entente à être négociées entre la Municipalité et la Ville de Saint-Jérôme ;

Considérant la volonté du conseil municipal de Mille-Isles de prolonger l'entente afin de respecter ses besoins immédiats en sécurité incendie et ceux de Saint-Jérôme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

DE DEMANDER à la Ville de Saint-Jérôme de renouveler l'entente de location d'une partie du poste de pompiers du secteur Bellefeuille pour une période d'un (1) an, conformément à l'article 5.1 de l'entente en vigueur, et ce, pour un montant à être convenu entre les parties.

DE PRÉVOIR au budget 2025 un montant pour cette location de l'espace selon les nouvelles modalités de l'entente.

ADOPTÉE.

2024-06-115

8.8 ***Nomination d'une élue pour siéger sur le comité de dons de « LES TRÉSORS DU DÔME »***

Considérant qu'il y a lieu de nommer un élu pour siéger sur le comité de dons de « Les trésors du Dôme » ;

Considérant que le rôle du comité est de redistribuer les sommes amassées par la vente des objets en bon état au dôme de l'Écocentre de Gore à des organismes œuvrant sur le territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER madame Cassandra Lescarbeau, conseillère, pour siéger sur le comité de dons de « Les trésors du Dôme ».

ADOPTÉE.

2024-06-116

8.9 ***Embauche au poste de directeur général adjoint***

Considérant que le comité de sélection, composé de monsieur Howard Sauvé, maire, monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, a rencontré le candidat le vendredi 17 mai 2024 ;

Considérant que les membres du comité sont d'avis que le candidat répond à tous les critères recherchés et détient les compétences nécessaires pour occuper le poste de directeur général adjoint ;

Considérant que le candidat entrera en fonction le 25 juin 2024 ;

Considérant que les conditions et les avantages sont convenus avec le candidat.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER, séance tenante, monsieur Christian Lefebvre au poste de directeur général adjoint.

D'AUTORISER monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, à préparer et signer le contrat à intervenir entre monsieur Christian Lefebvre et la Municipalité de Mille-Isles, selon ce qui a été convenu entre les parties.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

2024-06-117

8.10 *Embauche de monsieur Billy Guénette au poste de journalier-chauffeur saisonnier*

Considérant que monsieur Guénette détient les compétences recherchées pour occuper le poste de journalier-chauffeur ;

Considérant qu'il s'agit d'un poste saisonnier ;

Considérant la recommandation de monsieur Adam Gombas, contremaître au Service des travaux publics.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER monsieur Billy Guénette au poste de journalier-chauffeur saisonnier à temps plein, à raison de quarante (40) heures par semaine.

Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux décrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

2024-06-118

8.11 *Embauche de madame Émilie Gaudreau au poste temporaire de technicienne administrative*

Considérant le surcroît de travail administratif causé, notamment, par la période des vacances estivales ;

Considérant que madame Gaudreau détient les compétences recherchées pour occuper le poste de technicienne administrative ;

Considérant qu'il s'agit d'un poste temporaire ;

Considérant la recommandation de monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, et de madame Christine Y. Donaldson, assistante greffière-trésorière.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER madame Émilie Gaudreau au poste de technicienne administrative temporaire.

Les conditions, les tâches et les avantages reliés à ce poste sont décrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

2024-06-119

8.12 *Embauche avec le programme Emploi Été Canada pour l'été 2024*

Considérant que la Municipalité a reçu la confirmation d'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada pour un poste estival au sein de la Municipalité ;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant la recommandation de monsieur Adam Gombas, contremaître au Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER monsieur Noah Ouellet pour occuper la fonction de préposé à l'environnement à la Municipalité pour l'été 2024.

La durée de l'emploi est d'approximativement 14 semaines, débutant le 21 mai 2024 pour se terminer à la fin août 2024.

Le taux horaire fixé est de 21,38 \$/heure.

ADOPTÉE.

2024-06-120

8.13 Reconnaissance des dix (10) années de service continu de monsieur Martin Lescarbeau

*** Madame la conseillère Cassandra Lescarbeau se retire pour ce point à l'ordre du jour**

Considérant que la Municipalité veut promouvoir le sentiment d'appartenance au sein du personnel de son organisation ;

Considérant que la Municipalité souligne d'une façon tangible les 5e, 10e, 15e, 20e et 25e années de service continu puisqu'elles représentent des étapes importantes pour ses employés et démontre l'ampleur de leur implication au sein de l'organisation ;

Considérant que l'article 10.06 de la convention collective présentement en vigueur établit la valeur de la marque de reconnaissance à vingt-cinq dollars (25 \$) par année de service ;

Considérant que monsieur Martin Lescarbeau a été embauché le 26 mai 2014 et travaille pour la Municipalité de Mille-Isles de façon continue depuis cette date ;

Considérant que monsieur Martin Lescarbeau a atteint ses dix (10) ans de service continu le 26 mai 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE REMERCIER et de **FÉLICITER** monsieur Martin Lescarbeau pour son service à titre de journalier-chauffeur au sein de la Municipalité.

DE REMETTRE à monsieur Martin Lescarbeau une somme de 250 \$ pour souligner ses 10 années de service continu.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-16000-416.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

2024-06-121

8.14 *Nomination d'un mandatant pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs*

Considérant que le ministère exige une nomination d'un mandatant pour signer tous les documents nécessaires en vertu de la *Loi sur les pesticides* ;

Considérant que le conseil autorise de payer les droits exigibles du permis pour l'exécution de travaux comportant l'utilisation de pesticides et les droits pour la demande de certificat de monsieur Yvan-Gabriel Labelle ;

Considérant que le journalier monsieur Yvan-Gabriel Labelle suivra les formations requises pour l'utilisation des pesticides.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Yvan-Gabriel Labelle à signer tout document nécessaire au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur les pesticides*.

ADOPTÉE.

2024-06-122

8.15 *Mandat à la MRC d'Argenteuil pour procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières résiduelles et des résidus encombrants*

Considérant que le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et des résidus encombrants prend fin le 31 décembre 2024 ;

Considérant que la Municipalité a délégué sa compétence pour la gestion des matières recyclables à la MRC d'Argenteuil par la résolution 2024-04-077, adoptée à la séance ordinaire du 3 avril 2024 ;

Considérant que la Municipalité a reçu une proposition de la MRC d'Argenteuil visant à préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles et des résidus encombrants ;

Considérant que la Municipalité désire participer à l'appel d'offres groupé avec le Canton de Gore, le Canton de Wentworth, le Canton de Harrington et le Village de Grenville.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la MRC d'Argenteuil à procéder, au nom de la Municipalité de Mille-Isles et en celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres public afin d'octroyer un contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et des résidus encombrants.

D'AUTORISER monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

greffier-trésorier adjoint, à faire partie du comité intermunicipal formé dans le cadre de cet appel d'offres.

D'AUTORISER monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

DE MANDATER la MRC d'Argenteuil et le comité intermunicipal formé dans le cadre de cet appel d'offres la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées ainsi que l'octroi du ou des contrats qui en résultent.

ADOPTÉE.

2024-06-123

8.16 ***Consentement à s'assujettir aux obligations contenues dans l'entente relative à la répartition des services d'incendie avec CAUCA***

Considérant que l'arrivée imminente du service 9-1-1 de prochaine génération sur l'ensemble du territoire québécois occasionne une hausse des coûts de fonctionnement pour les centres d'appels 9-1-1 ;

Considérant que CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile ;

Considérant que la MRC d'Argenteuil a reçu une offre de services de CAUCA en janvier 2024, que la migration vers un nouveau Centre d'appel de la sécurité publique (CASP) aurait un impact financier et organisationnel important et que peu de solutions de rechange sont envisageables dans les conditions actuelles ;

Considérant qu'en signant l'annexe B du contrat de service relatif à la répartition des appels incendie de CAUCA, la Municipalité de Mille-Isles consent à ce que son service d'incendie soit assujetti aux obligations énoncées dans l'entente principale.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER monsieur Howard Sauvé, maire et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'annexe B intitulée « consentement des municipalités » du contrat de service relatif à la répartition des appels incendie de CAUCA.

ADOPTÉE.

2024-06-124

8.17 ***Appel d'offres public relatif à l'asphaltage de divers chemins municipaux***

Considérant que le *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* impose les règles en matière d'attribution des contrats des organismes municipaux ;

Considérant que les coûts des travaux d'asphaltage de divers chemins municipaux sont estimés à un montant supérieur au seuil décrété par le ministre.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, afin de procéder au dépôt d'un appel d'offres public via SEAO afin d'obtenir des soumissions relativement au projet d'asphaltage de divers chemins municipaux, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2020-06 de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2024-06-125

8.18 Autorisation d'emprunt de 88 279,53 \$ au fonds de roulement pour l'acquisition d'une camionnette pour le Service des travaux publics

Considérant le contrat d'acquisition octroyé à Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée, au montant de 88 279,53 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion Chevrolet Silverado 3500HD de l'année 2024, sous la résolution 2024-03-042 ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles souhaite faire un emprunt au montant de 88 279,53 \$, à même son fonds de roulement, pour acquitter le montant total des factures du contrat d'acquisition conclu avec Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée, tel que prévu à l'article 1 du *Règlement municipal concernant la création d'un fonds de roulement* n° 2007-01 ;

Considérant que le remboursement s'effectuera sur une période de dix ans.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, à emprunter la somme de 88 279,53 \$ à même le fonds de roulement de la Municipalité de Mille-Isles pour un remboursement sur une période de dix ans.

ADOPTÉE.

2024-06-126

8.19 Approbation d'une compensation versée par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023

Considérant que le ministère des Transports du Québec a versé à la Municipalité de Mille-Isles une compensation de 92 259 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023 ;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Considérant que les dépenses d'entretien hivernal sont admissibles jusqu'au tiers (1/3) de l'aide financière 2023 accordée à la Municipalité par le ministre, soit 30 753 \$, conformément aux modalités d'application du programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales ;

Considérant qu'un montant de 30 753 \$ de cette compensation est donc utilisé pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les routes locales 1 et 2 de Mille-Isles ;

Considérant que le montant restant de 61 506 \$ de cette compensation est utilisé pour l'entretien estival, soit les systèmes de sécurité, l'entretien préventif et palliatif des chaussées pavées et en gravier ainsi que les systèmes de drainage des routes locales 1 et 2 de Mille-Isles.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la compensation versée par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023.

QUE la Municipalité informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, par le biais de son rapport financier 2023, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE.

2024-06-127

8.20 Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs : Association du lac Tamaracouta

Considérant le Programme de soutien technique des lacs de la Municipalité ;

Considérant la conformité de la demande de soutien financier par l'Association du lac Tamaracouta dans le cadre du programme de soutien technique des lacs.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de 135,00 \$ pour couvrir la somme engagée par l'Association du lac Tamaracouta pour l'analyse de l'eau du lac.

D'IMPUTER cette dépense à même l'activité de fonctionnement « Programme de soutien technique des lacs » au poste budgétaire 02-47000-453.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du programme de soutien aux associations de lac pour la protection des algues bleues, mise en place en 2007.

ADOPTÉE.

2024-06-128

8.21 Résiliation de l'entente relative à la protection des incendies pour une partie du territoire de Mille-Isles

Considérant l'entente relative à la protection des incendies pour une partie du territoire de Mille-Isles intervenue entre la Municipalité de Mille-Isles et la Ville de Saint-Sauveur en date du 17 mars 2004 (résolution 2004-04-081) ;

Considérant que les propriétés identifiées dans l'entente font partie du territoire de Saint-Sauveur à la suite d'une annexion du territoire de Mille-Isles ;

Considérant que la Municipalité a été informée de l'intention de la Ville de Saint-Sauveur de mettre fin à l'entente en date du 23 février 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RÉSILIER l'entente relative à la protection des incendies pour une partie du territoire de Mille-Isles intervenue entre la Municipalité de Mille-Isles et la Ville de Saint-Sauveur en date du 17 mars 2004 (résolution 2004-04-081).

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2024-06-129

10. Levée de la séance

À **19 h 57**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée